

Pourquoi avoir un



médecin traitant ?

Pour être mieux remboursé !

1

- Car la caisse peut ne pas prendre en charge le tiers payant
- Vous n'êtes pas remboursé des 70% pris en charge par la sécurité sociale si vous n'avez pas de médecin traitant !



Faciliter votre prise en charge

3

- Vos prises de RDV auprès de votre médecin traitant
- Auprès du spécialiste, du radiologue

Quand votre médecin est absent

5

Il suffit de renseigner le médecin que vous consultez pour qu'il se déclare en médecin de substitution lors de la consultation

Pour être bien suivi !

2

- Votre santé
- Votre traitement
- Vos dépistages, mammo, colo, biologies, etc
- Le remplissage du dossier médical partagé ou non
- Vos vaccinations
- Vos formalités administratives

La déclaration de médecin traitant

4

- Se fait facilement auprès du médecin qui vous accepte
- Quelques clics suffisent
- Pour vous, pour votre famille
- Vous changez quand vous voulez de médecin traitant, en faisant la même démarche auprès d'un autre médecin

Vous recherchez un médecin traitant ?

Flasher ce QR Code, remplir le questionnaire et nous allons vous aider !

